



Changement de nom suite à une adoption simple

Par **Lunyah**, le **14/10/2018** à **19:54**

Bonjour, rnIl y a environ 6 ans, la sœur de ma grand-mère, qui est comme ma grand-mère, m'a adopté par adoption simple. Son nom de famille a été rajouté au mienrnAujourd'hui, majeure, je souhaiterais retrouver le nom de famille que je portais à ma naissance.rnJ'ai parcouru rapidement quelques sites internet, et j'y ai lu qu'il fallait des raisons légitimes pour qu'un changement de nom soit accepté... cette raison peut-elle être acceptée? rnBien cordialement, Danaee

Par **Visiteur**, le **14/10/2018** à **21:29**

BonjourrnQuelle raison évoquez-vous?

Par **Lunyah**, le **15/10/2018** à **06:44**

Le fait de vouloir porter uniquement le nom de père

Par **amajuris**, le **15/10/2018** à **09:47**

bonjour,rnle fait de vouloir porter uniquement le nom de votre père, n'apparaît pas, comme

étant un motif légitime.rn
l'adoption simple peut-être révoquée pour motifs graves selon l'article 370 du code civil:rn
S'il est justifié de motifs graves, l'adoption peut être révoquée, lorsque l'adopté est majeur, à la demande de ce dernier ou de l'adoptant.rn
Lorsque l'adopté est mineur, la révocation de l'adoption ne peut être demandée que par le ministère public."rn
salutations

Par **Lunyah**, le **15/10/2018** à **09:52**

Merci pour votre réponse